

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - CLIMAT

Rappel des étapes précédentes

- Engagement de l'élaboration du PLUi au Conseil du 12 novembre 2015
- Débats sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables au Conseil du 1^{er} juin 2023

2 principes méthodologiques

- Une co-construction avec chacune des 31 communes, pour faire intercommunalité et témoigner du respect des identités des villes et villages de la Métropole
- Un projet concerté avec l'ensemble des parties prenantes

➤ Un PLUi protecteur

- Préserver les continuités écologiques et les réservoirs de biodiversité
- Développer les fonctions agricoles
- Protéger et valoriser le paysage
- Organiser la préservation et le développement durable des espaces littoraux



Cathédrale de Villeneuve-lès-Maguelone



Château de Montlaur - Montaud



Hameau agricole de St Génies des Mourgues

➤ Un PLUi résilient

- Protéger les populations en réduisant l'exposition aux risques
- Développer les énergies renouvelables
- Accompagner le changement climatique, réduire la vulnérabilité du territoire
- Préserver la ressource en eau



Montpellier – Berges du Lez



Source du Lez

➤ Un PLUi pour aménager autrement

- Réduction de 50% de la consommation foncière
- Priorité donnée au réinvestissement
- 2/3 de zones A et N, 1/3 de zones U et AU
- L'inscription du développement de la Métropole dans le projet de grand territoire et la perspective du SERM
- 750 ha de zones AU dont environ 500 ha en extension urbaine



St Drézéry



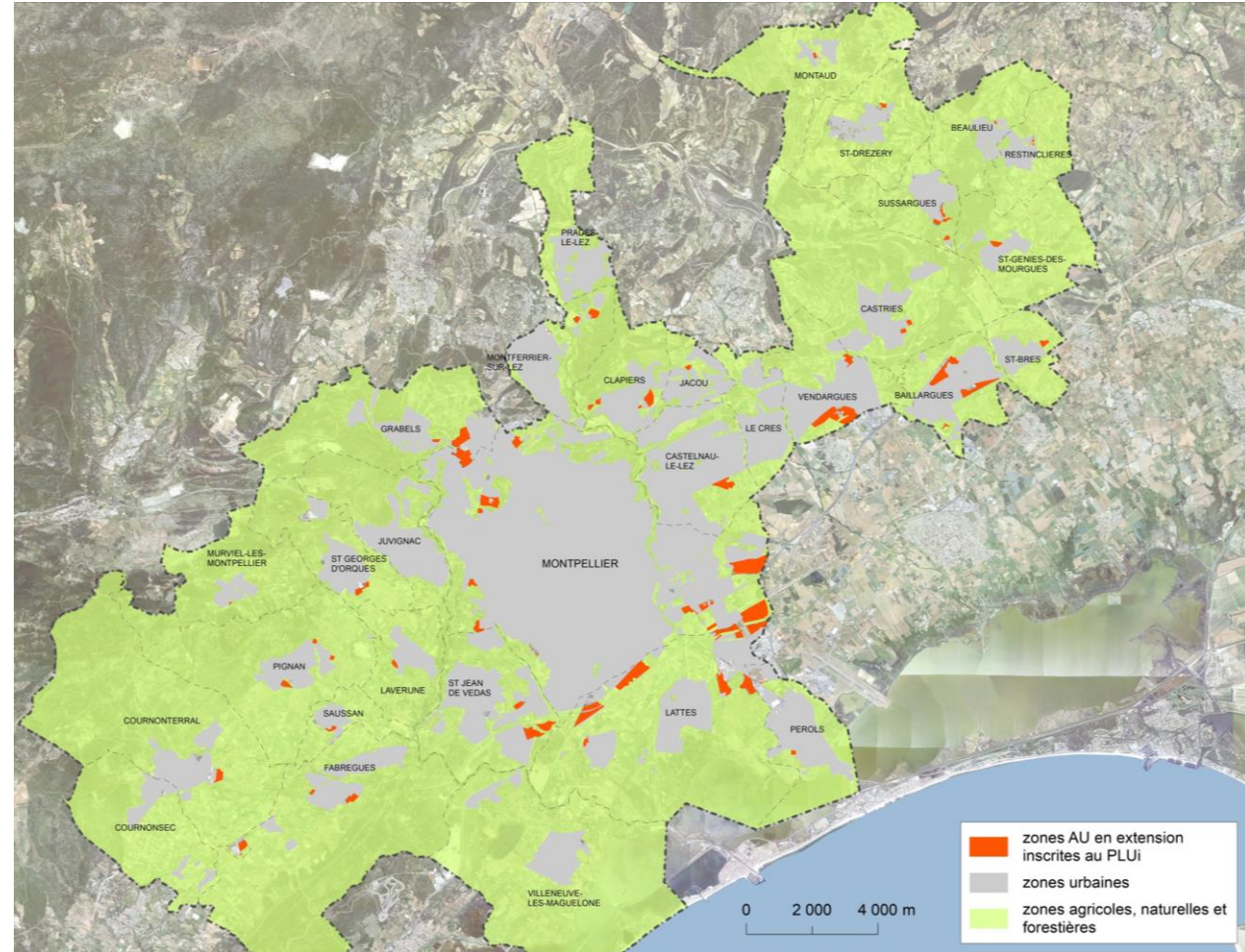
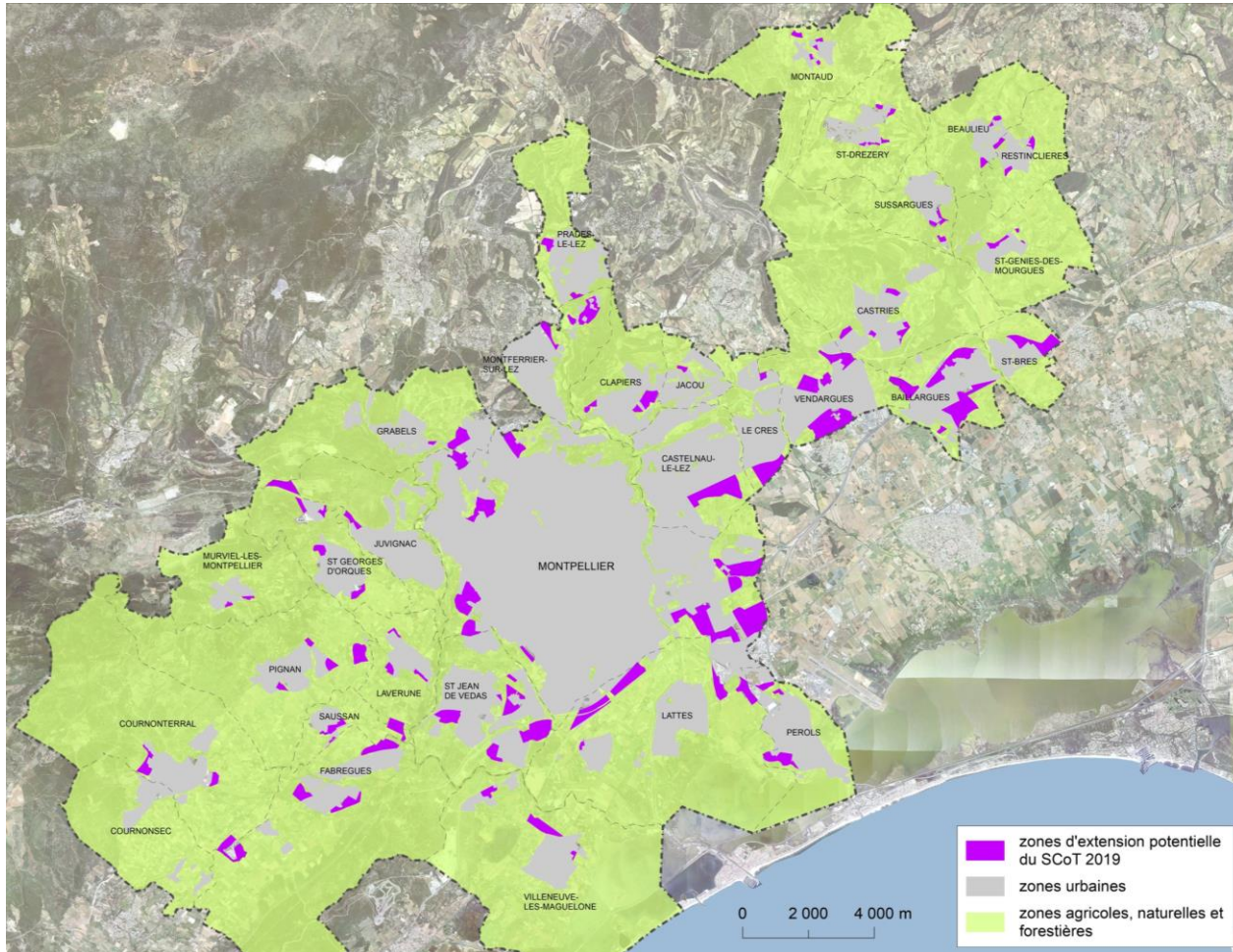
Montpellier Cité créative



SCoT 2019 > 1 500 ha
d'extensions urbaines
potentielles



PLUi > 500 ha de zones
AU en extension urbaine

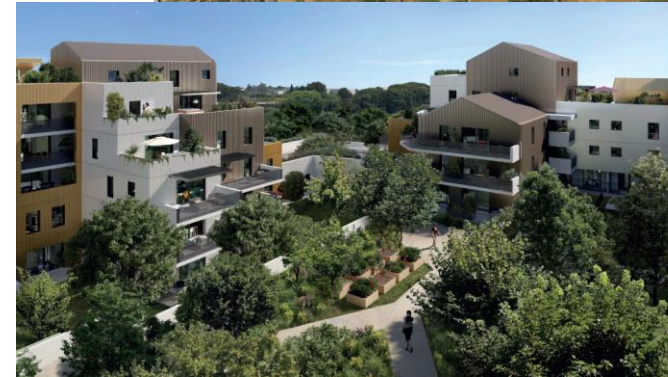


➤ Un PLUi de projets, la fin de l'urbanisme à la parcelle

- 56 Orientations d'Aménagement et de Programmation pour encadrer les opérations
- 20 Périmètres d'Attente de Projets d'Aménagement Global pour maîtriser le devenir de secteurs stratégiques
- Des prescriptions fines sur l'acte de construire (hauteurs, retraits, clôtures...)



PAPAG – le Crès
– RM613



ZAC République – Montpellier



OAP – Lattes - Saporta

➤ Un PLUi solidaire

- Une Servitude de Mixité Sociale dans toutes les communes de la Métropole
- Un minimum de 30% de logements sociaux dans chaque programme immobilier
- L'accompagnement des opérations de renouvellement urbain



Beaulieu ZAC du Renard



Grabels

➤ Un PLUi pour accueillir des entreprises et développer l'emploi

- La moitié des zones AU consacrée au développement économique
- Des polarités économiques pour accueillir les filières d'innovation
- Le réinvestissement des parcs d'activités existants



Clapiers



Vendargues

- Octobre 2024 Conseil de Métropole : Arrêt et Bilan de la concertation
- Novembre - Janvier (3 mois) Avis des 31 conseils municipaux (*facultatif*)
- Avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) et des Personnes publiques associées
- Mars – Mai 2025 : Enquête publique avec une commission d'enquête désignée par le Tribunal administratif
- Juin – Juillet 2025 : Analyse des remarques faites à l'enquête publique et Arbitrages sur les demandes d'ajustements
- Eté 2025 : Approbation du PLUi